



## 1 AN DE LA DFSPIP AU SPIP 78 UN ANNIVERSAIRE AU GOUT AMER

L'ensemble de l'antenne de Versailles du SPIP 78 vit une situation inquiétante, et même si nous pourrions malheureusement parler de la situation des personnels administratifs, des agents PSE, et même des DPIP, c'est la surcharge de travail des CPIP qui est aujourd'hui très alarmante.

**Sur un effectif « théorique » de 36 CPIP, nous sommes actuellement 31 et si l'on se projette fin décembre on sera 26 dans le pire des scénarios, 28 dans le meilleur.**

Sachant que le SPIP milieu ouvert prend en charge environ 2900 mesures, le calcul est rapide, dans le pire des scénarios nous tournerons à 115 personnes pour un ETP (actuellement un ETP dépasse déjà allègrement les 100 mesures... )

- Face à cette situation RH catastrophique que prévoit la direction ?

-Dans un premier temps, RIEN, ne souhaitant pas demander de contractuels ou de placés à la DI, ne se jugeant pas légitime au vu du nombre de temps partiel dans notre service...la direction n'envisage pas de revenir dessus mais demande de serrer les dents...

**-Alertée par la CGT, elle assouplit un peu sa position et se décide à demander la prolongation de notre contractuel et en demande un autre et un CPIP placé...petit pansement sur une plaie ouverte !**

Si le recrutement n'est pas de sa seule responsabilité (la DI se cachant elle-même derrière la DAP...que de rassurantes perspectives !) ce qui lui appartient c'est de trouver des solutions pour faire face et limiter la casse (de ses agents, dont les Risques PsychoSociaux restent ignorés voire méprisés).

**Nous avons sollicité une note de fonctionnement en « mode dégradé ». REFUS. Le « mode dégradé » est semble-t-il réservé aux équipes de direction.**

- *Mais alors, quelles solutions ?*
- 

Pour nos prises en charges LA solution qui va tou.te.s nous sauver ? Les suivis administratifs, que les collègues se détendent ! Trop de dossiers ? Suivi administratif ! Cela fait déjà 60 dossiers en moins sur 2900 ! Et on nous conseille de convoquer moins...pourquoi, qui, combien ? Le peu de réponse reste floue et officieuse...

-Permanence de plus en plus chargée et récurrente du fait de la situation RH ? Détendez-vous, la DSPIP demande le renfort de nos collègues de Bois d'Arcy...si l'intention de montrer que la solidarité est réciproque peut être louable, le fameux « déshabiller Paul pour habiller Jacques » est affligeant ! Comment décharger nos permanences ? « Réflexions » sur des mesures dénaturant nos missions premières, comme des entretiens sortants d'audience en groupe...

Les « groupes de réflexion » sont à la mode au SPIP 78 :

-on s'oriente vers des actions collectives sans décharges parce que « si on est investi on n'en a pas besoin ! »

-réflexions sur une réorganisation du SPIP suite aux desiderata des magistrats ou des chefs d'établissement,

-réflexions sur les parcours d'exécution de peine...pour mettre du contenu dans nos prises en charge...Injonctions contradictoires : meilleures prises en charge visées ?

**Les principaux intéressés, CPIP et PPSMJ, semblent pourtant les premières victimes de la dégradation envisagée dans les orientations prises.** Nous sommes loin de la philosophie des RPO...

Les conséquences de la Loi Programmation Justice (augmentation des LSC, des TIG avec une augmentation des heures, augmentation du pré sentenciel, retour des POP ?...)...comment y faire face, RIEN n'est anticipé, après tout, cela n'est prévu que pour début 2020 !

S'ajoute à cette catastrophe RH, une augmentation des demandes d'intervention sur les permanences, une augmentation des actes administratifs dénués de sens qui nous font perdre le goût de notre travail (modifications horaires, rapports d'incidents...) , les groupes de réflexion...

**Quand de nouvelles exigences ne sont pas accompagnées des moyens nécessaires à leurs réalisations, s'ensuit un sentiment et un constat de violence et de souffrances.**

**Les collègues sont de plus en plus nombreux à l'exprimer à notre OS, à la médecine du travail et à la psychologue du travail.**

Face à cette surcharge effective et aux sollicitations incessantes (voire harcelantes) on ne peut que constater que les techniques de management entreprises sont de plus en plus brutales, visant à isoler des collègues et à les maltraiter (cf. tract du 8/11/19). Le dialogue avec nos cadres n'est semble-il plus possible.

**Alors que la DFSPIP n'envisageait pas de CT avant l'année prochaine, nous avons sollicité un CT en décembre sur ces thématiques.**

⇒ Nous demandons en urgence et en concertation avec les OS :

**-une note de fonctionnement des CPIPs en mode dégradé, des modalités et des priorités dans leurs prises en charge individuelles, et des modalités et des priorités sur les permanences ;** pour que chaque choix que nous ferons ne soit ni anxiogène en terme de responsabilité ni culpabilisant pour nos collègues, pour que vous ne puissiez plus nous mettre les uns contre les autres avec votre fameux « **mais pourtant d'autres le font...** » ou « **mais pourtant d'autres y arrivent...** » !!!

-que nos partenaires institutionnels et non institutionnels soient informés de nos conditions de travail et des priorités faites par notre DSPIP, notamment par la communication de cette note de fonctionnement en mode dégradé.

-de la communication du nombre d'heures non récupérées par l'ensemble des CPIP qui concrétisera l'épuisement et l'investissement des CPIP, qui compte tenu de la surcharge incessante est un puits sans fond et fait craindre des burn-out,

**Nous invitons chaque collègue à ajouter dans sa signature mail et en conclusion de ses rapports une phrase résumant et informant que « notre charge de travail actuelle peut occasionner une dégradation de l'évaluation et de l'accompagnement que nous effectuons dans le cadre de nos missions ».**

Pour informer, sensibiliser et se couvrir, puisqu'on en est tous là !

**Madame la DSPIP, si votre première année au SPIP 78 aura vu une baisse significative d'agents (presque 1/3) il vous appartient de trouver des solutions pour y remédier !**

**La CGT IP ATTEND DES ACTES !**

**Le 22/11/19, section locale CGT IP 78**